

**Règlement Grand Concours du Gâteau de Savoie**  
**Du 12 septembre au 27 novembre 2016**

**Article 1**

Du 12/09/2016 au 27/11/2016 inclus, Savoieexpo (1725 Avenue du Grand Ariétaz, 73000 Chambéry) organise « Le Grand Concours du Gâteau de Savoie », accessible à l'adresse du site <https://www.concoursgateaudesavoie.fr/>

**Article 2**

Pour jouer, il faut se rendre sur le site internet <https://www.concoursgateaudesavoie.fr/> du 12/09/2016 au 05/11/2016. Sur ce site, les participants doivent s'inscrire via un formulaire, et soumettre leur recette du gâteau de Savoie, respectant les règles du jeu. Seules les recettes personnelles non publiées dans un livre ou dans un autre site seront prises en compte. L'utilisation des recettes et des visuels fournis par les participants ne pourront donner lieu à une quelconque rémunération ou droits d'auteur. Les participants acceptent la diffusion de leur texte, photos, vidéo et nom sur tous les supports édités par Savoieexpo pendant et suite au jeu. Les participants ont l'obligation de poster avec leur recette un ou plusieurs visuels de bonne qualité.

Si la recette est validée, elle sera publiée sur le site <https://www.concoursgateaudesavoie.fr/> et soumise aux votes d'un jury de professionnels qui se réunira le 10/11/2016 puis les 25-26-27/11/2016 pour élire les finalistes et le gagnant du Grand Concours.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

**Article 3**

**Manche 1 :** Du 12 septembre au 5 novembre inclus, les candidats doivent présenter sur le site <https://www.concoursgateaudesavoie.fr/> leur recette familiale du gâteau de Savoie : texte écrit accompagné d'une ou plusieurs photo(s), répondant aux règles du jeu. Le jury déterminera à l'issue d'un vote le 10/11/2016 les 8 finalistes, correspondant aux 8 meilleures recettes qui respecteront les règles du jeu, d'après les critères techniques et visuels présentés par les candidats.

**Manche 2 :** Les 8 finalistes participeront aux demi-finales et à la finale qui se dérouleront pendant le salon Saveurs & Terroirs de Chambéry, les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016. Deux heures leur seront accordées pour qu'ils réalisent en direct et face au jury la recette qui les aura fait monter en finale. Les ingrédients leur seront fournis, ainsi que les ustensiles nécessaires à la réalisation de leurs créations culinaires. Leurs frais de transport et de logement seront pris en charge par Savoieexpo (sur la base d'une personne seule, train aller-retour + nuitée(s)).

Après dégustation et appréciation des recettes, le jury déterminera à l'issue de chaque demi-finale puis de la finale le 27/11/2016 le gagnant du concours.

Le jury sera composé de 5 professionnels de la gastronomie, et de Savoieexpo.

Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse et même e-mail. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Les gagnants seront informés personnellement par mail et recevront leur lot par courrier.

#### **Article 4**

Les prix sont les suivants :

##### **1<sup>e</sup> prix :**

1 Artisan Kitchenaid d'une valeur de 400 €

##### **2<sup>e</sup> prix :**

1 séjour pour deux personnes en établissement Relais & Châteaux d'une valeur de 400€, comprenant un dîner pour deux, une nuitée et deux petits déjeuners.

##### **Du 3<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> prix :**

6 bons d'achats d'une valeur de 50 € chacun à valoir sur l'ensemble du site

**MaSpatule.com** <http://www.maspatule.com/> .

+ 6 paniers garnis de produits gastronomiques fournis par les exposants du salon Saveurs & Terroirs.

Ces dotations ne sont ni échangeables, ni négociables, ni revendables. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées ne pourront être réclamés. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries du fait des services postaux et intervenus lors de la livraison. Les dotations sont susceptibles d'être modifiées (valeur de la dotation conservée). **Tout gagnant ne s'étant pas manifesté par tout moyen (appel téléphonique, courrier, mail) avant le 30/11/2016 est considéré comme ayant renoncé à son lot.**

#### **Article 5**

Le règlement complet de cette opération est déposé à la selarl OFFICIALIS, LAURENT – AUGUSTIN – PARISOT, Huissiers de justice associés, 4 rue de Bonlieu 74000 ANNECY

Il est consultable sur le site <https://www.concoursgateaudesavoie.fr/> .

Le règlement est envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence Texto – Le Grand Concours du Gâteau de Savoie – 28 Impasse de la Futaie - 74960 Cran-Gevrier.

#### **Article 6**

Ce jeu est réservé aux personnes habitant en France Métropolitaine, hors DOM-TOM. **Les 8 finalistes s'engagent à être disponibles pour les demi-finales et/ou la finale les 25-26-27/11/2016, en Savoie**, sous réserve de leur date de passage en demi-finale et de leur participation en finale (deux personnes). **Les dates de passage leur seront communiquées le 10/11/2016.** Nous ne pouvons cependant pas anticiper leur présence le 27/11/2016, cela dépendant du résultat des demi-finales des 25-26/11/2016.

### **Article 7**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse ci-dessous :

Agence Texto – 28 Impasse de la Futaie – 74960 Cran-Gevrier.

### **Article 8**

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.